

Oui, je fais un don de _____ € pour aider à la restauration de l'Église Saint-Donat de Sainte-Croix, et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la **Fondation du patrimoine**, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans).

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de

| L'impôt sur le revenu | L'impôt sur la Fortune | L'impôt sur les Sociétés |

Merci d'entourer votre choix

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€). *Exemple : Un don de 100€ = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal par la Fondation du Patrimoine qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

NOM ou SOCIÉTÉ _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Email _____

Tel : _____ Portable : _____

Comment faire votre don ?

Par courrier : Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de :

"Fondation du Patrimoine - Église de Sainte-Croix (01)"

à l'adresse suivante : **Fondation du patrimoine - 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 LYON**

Le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse figurant sur le chèque.

Par internet : Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : <http://www.fondation-patrimoine.org/38325>

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet !
L'installation d'une application QR code sera requise.



web

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre



Fondation du patrimoine

Délégation régionale de Rhône-Alpes

27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 Lyon

Tél. : 04 37 50 35 78

Mail : rhonealpes@fondation-patrimoine.org

rhone-alpes.fondation-patrimoine.org



Localisation du projet



Commune de
Sainte-Croix

Mairie de Sainte-Croix
Le Bourg - 01120 Sainte-Croix
tél : 04 78 06 60 94
ville-saintecroix@wanadoo.fr
www.ville-saintecroix.fr



Sylvie Obadia 06 23 36 49 68
bsc.diffusion@wanadoo.fr
Michel Levrat 06 08 56 00 69
michellevrat.lemorion@orange.fr

*Conditions de l'engagement à souscription

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La **Fondation du patrimoine** s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.

La **Fondation du patrimoine** s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un bulletin d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

© Mairie de Sainte-Croix, Fondation du patrimoine, Association Sauvegarde du patrimoine de Sainte-Croix - Nov. 2015 | Crédits photos : Google, StreetView, Mairie de Sainte-Croix | Création Graphique : ZeuS TUD0



Souscription pour la rénovation de la chapelle et de l'église de **Sainte-Croix**



Commune de
Sainte-Croix